



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE REZÉ

SEANCE PUBLIQUE DU : 16 MAI 1980

Nombre d'Élus au Conseil Municip. : 30

Nombre de Conseillers en exercice 30

L'an mil neuf cent quatre vingt,

Le seize Mai, à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal de REZE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mr. FLOCH, Maire, suivant convocation faite le vendredi 9 Mai 1980.

ETAIENT PRESENTS :

Mr. FLOCH, Maire,

MM. COUTANT, JORAND, CONCHAUDRON, PAPIN, RETIERE, MARIEL, QUEBAUD, Adjoints,

Mr. HOCHARD, Adjoint Délégué,

Mr. BARAUD, Mme BLANDIN, MM. BREMONT, BROCHU, BROSSAUD, CAILLEAU, Melle CHARPENTIER, MM. GUILLOU, PINTAUD, PRIN, TREBERNE, VANECKE, BEDEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : (mais ayant donné procuration pour voter en son nom à un collègue du Conseil)

Mme QUILLAUD, Mr. HIMENE, Adjoints,

Mr. BASTARD, Mmes JUHEL, LEPRETRE-EDOM, MM. LOUET, MORIN SAILLANT, Conseillers Municipaux.

Mr. PINTAUD, Conseiller Municipal, a été élu Secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

OBJET : Exploitation en zone industrielle de REZE d'un parc de stationnement de véhicules de PTC supérieur à 3,5 Tonnes par la SEMITAN.  
Avis du Conseil Municipal.

OBJET : Exploitation en zone industrielle de REZE d'un parc de stationnement de véhicules de PTC supérieur à 3,5 Tonnes par la SEMITAN.

Avis du Conseil Municipal -

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du

16. MAI 1980

Mr. CONCHAUDRON donne lecture de l'exposé suivant :

EXPOSE :

Par arrêté du 13 Mars 1980, Monsieur le Préfet a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur la demande formulée par la SEMITAN en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter, rue Ordronneau, en zone industrielle de REZE, un parc de stationnement de véhicules de P.T.C. supérieur à 3,5 Tonnes.

Cette enquête s'est déroulée à la Mairie de REZE du 10 Avril 1980 au 9 Mai 1980 inclus.

L'article 4 de l'arrêté susvisé stipule que : "Les Conseils Municipaux des Communes de REZE et de BOUGUENNAIS sont appelés à donner leur avis sur cette demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête." Il ne sera pris en considération que s'il est exprimé au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Nous vous soumettons donc ledit projet pour avis.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Communes,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 Mars 1980 soumettant à l'enquête publique la demande formulée par la SEMITAN en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter Rue Ordronneau, en zone industrielle de REZE, un parc de stationnement de véhicules de P.T.C. supérieur à 3,5 Tonnes,

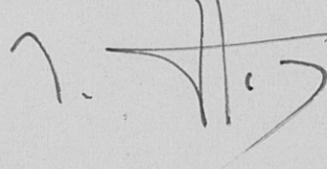
Vu le dossier de l'enquête ouverte en Mairie du 10 Avril 1980 au 9 Mai 1980 inclus,

DELIBERE : A l'unanimité,

Emet un avis favorable sur la demande d'autorisation formulée par la SEMITAN pour l'exploitation, rue Ordronneau, en zone industrielle de REZE, d'un parc de stationnement de véhicules de P.T.C. supérieur à 3,5 Tonnes.

LE MAIRE,

J. FLOCH



OBJET : Exploitation par la Société FRIGOSCANDIA d'une installation de réfrigération et d'un atelier de charge d'accumulateurs d'une puissance supérieure à 2,5 KW dans ses entrepôts frigorifiques, rue du Seil, zone industrielle de REZE.

Avis du Conseil Municipal -

ET ONT SIGNED  
Mr CONCHAUDRON donne lecture de l'exposé suivant :

EXPOSE :

Par arrêté du 13 Mars 1980, Monsieur le Préfet a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur la demande formulée par la Société FRIGOSCANDIA en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter dans ses entrepôts frigorifiques situés rue du Seil, en zone industrielle de REZE, une installation de réfrigération et un atelier de charge d'accumulateurs d'une puissance supérieure à 2,5 KW.

Cette enquête s'est déroulée à la Mairie de REZE du 15 Avril 1980 au 14 Mai 1980 inclus.

L'article 4 de l'arrêté susvisé stipule que : "Les Conseils Municipaux des Communes de REZE et de NANTES sont appelés à donner leur avis sur cette demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête. Il ne sera pris en considération que s'il est exprimé au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Nous vous soumettons donc ledit projet pour avis.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

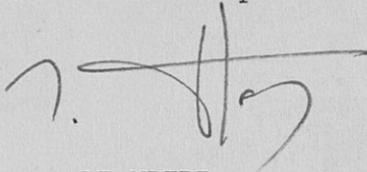
Vu le Code des Communes,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 Mars 1980 soumettant à l'enquête publique la demande formulée par la Société FRIGOSCANDIA en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter, dans ses entrepôts frigorifiques situés rue du Seil, en zone industrielle de REZE, une installation de réfrigération et un atelier de charge d'accumulateurs d'une puissance supérieure à 2,5 KW.

Vu le dossier de l'enquête ouverte en Mairie du 15 Avril 1980 au 14 Mai 1980 inclus,

DELIBERE : à l'unanimité

Emet un avis favorable sur la demande d'autorisation formulée par la Société FRIGOSCANDIA pour l'exploitation, dans ses entrepôts frigorifiques situés rue du Seil en zone industrielle de REZE, d'une installation de réfrigération et d'un atelier de charge d'accumulateurs d'une puissance supérieure à 2,5 KW sous réserve que les mesures de sécurité soient respectées.



LE MAIRE,

J. FLOCH

